Modalités du contrat de leasing

- Le Prélèvement des mensualités se fait par <u>DOMICILIATION SEPA</u> (obligatoire)
 1x / trimestre de manière anticipée.
 - Exemple : Votre contrat de leasing démarre le 15 octobre, vous serez prélevé, au début du mois de janvier de : l'utilisation du 15/10 au 31/12 et le paiement **anticipatif** du 01/01 au 31/03 (en 2 prélèvements séparés le même jour).
- Il y a des frais de dossier de 75€ HTVA, qui seront prélevés en même temps que la/les première(s) mensualité(s).
- Le client est tenu d'assurer le matériel en leasing pour des raisons légales, soit via votre assurance, soit via celle du leaser.
 - Si vous êtes déjà assuré, vous avez 6 semaines pour envoyer <u>l'attestation</u> <u>de votre assurance</u> au leaser, sans quoi il vous « imposera » la sienne : concernant l'assurance proposée par le leaser, le montant à payer annuellement correspond à environ 3,5% du montant total du leasing (calculé suivant le type de matériel, la marque, ...).
 - Exemple : votre mensualité est de 100€ htva/mois , soit 3600€ (sur 36 mois) > Assurance = 3,5% de 3600€ = 126€ htva/ an (soit 10,5€ htva/mois) à payer en une fois annuellement (Attention : prime annuelle minimum : 110€)
- Les factures sont disponibles via un espace membre directement chez le leaser, elles ne seront pas envoyées par courrier, ni par mail (l'accès à l'espace membre se fait à l'aide d'un code reçu par <u>courrier postal</u>)
- Le contrat est de 36 mois, avec, à la fin, 3 choix :
 - Restitution du matériel et deduction de la valeur résiduelle (5% du prix total HTVA du pack) sur le nouveau contrat
 - Paiement de la valeur résiduelle (5% du prix total HTVA du pack) et vous gardez le matériel
 - Don du matériel à des associations ou école

J'ai bien pris connaissance des modalités de leasing reprises ci-dessus et engage mon entreprise à les respecter dans le cadre du contrat souscrit séparément.